Nations Unies

S/PV.7860



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7860e séance

Jeudi 12 janvier 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Skoog	(Suède)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Coleman
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie,	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen Mohsen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Okamura
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 28 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/915)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2016/1109)

17-00838 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 28 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/915)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2016/1109)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/915, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, ainsi que sur le document S/2016/1109, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent à la fois sur les aspects les plus saillants du rapport du Secrétaire général (S/2016/1109) dont les membres sont saisis, et sur les principaux événements qui sont survenus depuis sa publication.

En ce qui concerne d'abord la situation sur le terrain, depuis que le Gouvernement soudanais, en septembre de l'année dernière, a annoncé la victoire de ses forces dans le Jebel Marra et, par la même occasion, la fin du conflit du Darfour, de fait l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) n'a enregistré, au cours du dernier trimestre de l'année 2016, que deux affrontements entre les Forces armées soudanaises et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW). En raison des pertes infligées par l'offensive gouvernementale conduite durant la première moitié de l'année 2016, de la défection de quelques-uns de ses commandants et de divisions internes croissantes, l'ALS-AW ne maintient en fait de présence que dans des zones situées dans la région de Sarrong, à l'est et au sud-est de cette localité. C'est là d'ailleurs qu'ont eu lieu les deux affrontements que j'ai mentionnés, le 19 novembre et le 4 décembre respectivement. Toujours selon le Gouvernement, l'ALS-AW ne disposerait plus que d'environ 300 combattants qui sont acculés dans quelques secteurs du massif du Jebel Marra. Mais cela, la MINUAD ne peut pas le confirmer parce qu'elle continue d'être soumise par le Gouvernement soudanais à des restrictions d'accès.

Des dispositions sécuritaires ont été prises et mises en œuvre par les gouverneurs des cinq États du Darfour. Il y a eu incontestablement une interaction plus soutenue dans leurs relations avec les chefs coutumiers et avec les administrations endogènes. Et tout cela a contribué à une baisse relative de la violence intercommunautaire, si l'on se réfère à l'expérience des années précédentes. Néanmoins, les tensions entre les différentes communautés demeurent récurrentes, elles demeurent vives parce que, comme le Conseil le sait, il y a des différends très anciens qui sont liés à l'accès à la terre, au contrôle de l'eau et d'autres ressources, y compris, dans la période récente, des mines d'or clandestines. Tout cela est évidemment aggravé par la prolifération des armes et par l'impunité ambiante, ce qui contribue à ces actes de violence intercommunautaires. Et puis n'oublions pas que la migration saisonnière se déroule en ce moment et qu'il y a eu de nouveau de nombreux heurts entre éleveurs et agriculteurs dans le sud du Darfour – 71 morts dans ce contexte au cours de ce trimestre – et puis des incidents de vols de bétail plus à l'ouest et plus au centre du Darfour.

La population civile et notamment les secteurs les plus vulnérables – les personnes déplacées – restent exposés à des risques de violence élevés et à des violations graves de leurs droits sur l'ensemble du territoire du Darfour. On relève par exemple que le 1er janvier, il y a quelques jours à peine, des membres des Forces armées soudanaises et de la police qui pourchassaient des personnes suspectées d'avoir assassiné un soldat n'ont pas hésité à ouvrir le feu à l'intérieur de camps de personnes déplacées, dans le secteur de Nertiti, à Habad-Est et à Straha. À Straha, il n'y a pas eu de victimes, mais à Habad-Est, deux personnes déplacées ont trouvé la mort et 43 autres ont été blessées, ainsi que quatre policiers. Ensuite, le calme est revenu. Le Vice-Gouverneur du Darfour central est venu sur place

et a promis compensations et prise en charge des soins médicaux. Tout cela a un peu détendu la situation, mais l'incident demeure.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

À l'heure actuelle, les acteurs humanitaires ont vérifié l'existence de 97 000 personnes déplacées à la suite des combats dans le Jebel Marra en 2016, tandis que 88 000 autres personnes ont été signalées mais leur statut de personnes déplacées n'a pas pu être vérifié parce que nous n'avons pas eu accès aux sites concernés. Le travail humanitaire reste entravé par l'insécurité, les retards et les interdictions d'accès et de voyages. Le mois dernier, cependant, il y a eu des améliorations, notamment l'achèvement d'une mission conjointe d'évaluation impliquant les organismes et le Gouvernement à Gola, au Darfour central, et la réglementation de l'accès militaire a été assouplie par la commission d'aide humanitaire du Gouvernement.

Dans ce contexte, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a continué de fournir une protection physique par le biais de patrouilles militaires et de police afin de prévenir et de dissuader les menaces de violence contre des civils et de réagir si nécessaire. Elles se sont concentrées sur de vastes zones de déplacement telles que Tawila et Sortony dans le nord du Darfour. À la suite de l'attaque contre les camps de déplacés à Nertiti, la MINUAD a immédiatement déployé une patrouille de police de vérification dans la zone et intensifié les patrouilles militaires et de police, en même temps qu'elle a établi des contacts avec les autorités du Darfour central et la communauté des personnes déplacées pour tenter de désamorcer les tensions. La mission a également contribué à la prévention et à l'atténuation des conflits intercommunautaires en communiquant constamment avec les communautés locales dans le cadre des réseaux d'alerte rapide, des missions d'évaluation et d'établissement de la confiance et des patrouilles ciblées, facilitant ainsi le dialogue entre sédentaires, nomades et autres communautés, et appelant les dirigeants gouvernementaux et communautaires à régler effectivement leurs différends.

Je voudrais dire un mot de la situation politique. Des efforts concertés ont été déployés par la MINUAD et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Malgré les initiatives prises par d'autres acteurs internationaux, dont les Présidents du Tchad et de l'Ouganda, ainsi que par le Vice-Premier Ministre du Qatar, peu de progrès tangibles ont été réalisés dans le processus de paix au Darfour. Le moteur du processus et des prochains pourparlers, à savoir un accord sur la cessation des hostilités et l'assistance humanitaire, est resté bloqué en raison du désaccord persistant entre les parties sur les modalités de divulgation de l'emplacement des mouvements armés au Darfour, sur la libération des prisonniers et sur le rôle du Document de Doha pour la paix au Darfour dans les futures négociations.

Tous ces acteurs ont établi des contacts avec les parties afin de combler leurs différences. Le 11 décembre 2016, le Vice-Premier Ministre du Qatar, le Gouvernement soudanais, la MINUAD et l'Envoyé spécial su Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud ont tenu des consultations à Doha pour examiner l'état des négociations et les questions en suspens. Le 20 décembre, le Président Mbeki a rencontré le Président Al-Bashir et d'autres représentants du Gouvernement à Khartoum pour discuter des perspectives de reprise de la cessation des hostilités et du statut du dialogue national. Le 25 décembre, le Président Museveni de l'Ouganda a établi des contacts avec les dirigeants du Mouvement pour la justice et l'égalité et l'Armée de libération du Soudan – – faction Minni Minawi à Kampala et discuté avec eux de leurs préoccupations spécifiques concernant les points de désaccord restants. Enfin, le 31 décembre, le Président Al-Bashir a annoncé une prolongation d'un mois du cessez-le-feu unilatéral du Gouvernement au Darfour et dans les deux zones, qui avait expiré à la fin de l'année, et il a également appelé les groupes d'opposition à se joindre au dialogue national. Le Président Al-Bashir a également rencontré l'Envoyé spécial du Secrétaire général le 4 janvier à Khartoum, s'est déclaré prêt à prolonger le cessez-le-feu et a réitéré l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre la feuille de route. Comme les membres du Conseil le savent, la faction Abdul Wahid reste en dehors du processus de paix et a rejeté toute forme de pourparlers avec le Gouvernement.

À la suite de la conclusion du dialogue national en octobre 2016, le Gouvernement a pris des mesures pour mettre en œuvre ses recommandations. Ainsi, le 27 décembre, l'Assemblée nationale du Soudan a adopté plusieurs amendements constitutionnels qui ont créé un Gouvernement de réconciliation nationale et le poste de Premier ministre, tous deux nommés par le Président. Ils incluaient également une augmentation du nombre de sièges à l'Assemblée, de sorte que les groupes d'opposition peuvent être mieux représentés, et la séparation des fonctions du Procureur général et du Ministre de la justice. Mais, en l'absence d'un accord

avec le Gouvernement sur le format et le contenu du dialogue national, les principaux groupes d'opposition ont continué de boycotter et de critiquer le processus parce qu'ils estiment qu'il n'est pas suffisamment inclusif. On a signalé des arrestations de membres des partis d'opposition et de militants politiques, ainsi que la fermeture de médias qui critiquaient les mesures d'austérité du Gouvernement visant à prévenir l'inflation. C'est pourquoi l'opposition a également fait valoir que la situation actuelle au Soudan n'est pas propice à la réconciliation nationale ni à un processus politique libre et inclusif.

Pour ce qui est de mon dernier point, concernant les relations avec le Gouvernement soudanais, je suis heureux de signaler que le dédouanement des cargaisons de nourriture à Port Soudan se fait pratiquement sans obstruction; ce n'est toutefois pas le cas du matériel appartenant aux contingents, mais c'est tout de même un progrès. Et des progrès ont également été réalisés dans l'octroi de demandes de visa pour certains membres du personnel de la mission. J'ose espérer que cet esprit de coopération persistera face aux défis opérationnels restants de la mission, y compris les restrictions à l'accès et à la liberté de circulation, le dédouanement du matériel militaire et de police et les retards et les refus opposés aux demandes de visa pour la Section des droits de l'homme, car cela ne contribue pas à l'exécution du mandat

Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont, comme ils l'avaient demandé, poursuivi leurs consultations avec le Gouvernement concernant l'application des critères de la MINUAD et sa stratégie de sortie, dans le cadre des travaux du Groupe de travail mixte, qui s'est réuni à Khartoum en octobre et en novembre. Ces réunions ont été l'occasion de passer en revue l'état de mise en œuvre des modalités, notamment les progrès louables faits à cet égard sur certaines questions, et d'identifier ce qui reste à faire. Toutefois, le Groupe de travail mixte n'est pas parvenu à dégager un accord concernant les modalités spécifiques pour reconfigurer la mission à la lumière des changements intervenus sur le terrain. L'ONU, en partenariat, comme toujours, avec l'Union africaine continuera de collaborer avec le Gouvernement, notamment dans le cadre des travaux du Groupe de travail mixte, pour régler les questions concernant les modalités, l'objectif étant de les ajuster selon que de besoin, ainsi que celles concernant la stratégie de sortie de la MINUAD.

En somme, la situation actuelle au Darfour se caractérise par une diminution sensible des affrontements armés, en particulier du fait des succès militaires du Gouvernement contre les mouvements armés et des efforts faits par les gouvernements des États pour réduire les violences intercommunautaires. Malgré ces améliorations, les civils restent exposés à d'importantes sources d'insécurité : violences intercommunautaires, criminalité et activités des milices armées. En raison de la prolifération des armes et de l'inadéquation de l'état de droit et des institutions judiciaires, cela ne diminue pas.

Sans aucun doute, des solutions globales à long terme restent nécessaires pour créer les conditions propices au retour ou à la réinstallation des personnes qui restent déplacées dans la région – je rappelle ici que le chiffre est de 2,6 millions de personnes – ainsi que pour remédier aux causes profondes du conflit : l'accès à la terre, à l'eau et aux autres ressources.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons demander à toutes les parties prenantes au Darfour de continuer d'œuvrer avec la MINUAD et la communauté internationale afin que nous puissions atteindre ces objectifs.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au membre du Conseil qui souhaite faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2016/1109). L'Uruguay tient à souligner que le rapport note qu'aucun conflit armé majeur n'a eu lieu au Darfour ces trois derniers mois et que, par rapport aux années précédentes, le nombre d'affrontements communautaires a diminué. Nous tenons aussi à saluer les mesures prises par le Gouvernement soudanais pour désamorcer les tensions intercommunautaires et lutter contre la criminalité.

Toutefois, ces éléments encourageants n'ont été accompagnés d'aucun progrès concret dans le processus de paix au Darfour ni dans la lutte contre les causes profondes du conflit. À cet égard, nous invitons toutes les parties impliquées à reprendre dès que possible les

pourparlers directs en vue de conclure un accord formel sur la cessation des hostilités et sur l'accès humanitaire, et d'avancer vers un règlement politique du conflit.

Je voudrais souligner une fois encore le rôle important que joue l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans un contexte opérationnel qui n'est pas sans problèmes. S'agissant de la protection des civils, la MINUAD concentre ses activités essentiellement sur la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et sur la prévention des violences intercommunautaires. Nous prenons note des efforts que faits la MINUAD à cet égard, et nous soulignons le fait que, comme indiqué dans le rapport, la mission, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, a dressé le bilan de la situation en matière de protection dans 174 sites accueillant des déplacés, dont des camps, des sites de rassemblement et des communautés d'accueil. Il a ainsi été possible d'évaluer le nombre approximatif de déplacés, de recenser les principaux problèmes rencontrés en matière de protection, de faire le point sur les capacités d'intervention et d'évaluer les risques. Nous invitons la mission à poursuivre ses efforts visant à améliorer effectivement la protection des civils par le biais d'une approche globale, comme elle le fait, par exemple, s'agissant de la médiation dans les conflits locaux, de la réconciliation et des processus de paix entre différentes communautés.

Au plan opérationnel, si des progrès ont été constatés en matière de délivrance des visas pour le personnel de la MINUAD et de dédouanement de lots de rations alimentaires destinés aux contingents, je réitère que, conformément aux obligations souscrites au tire de l'accord sur le statut des forces, le Gouvernement soudanais se doit de prendre les mesures nécessaires pour lever toutes les entraves bureaucratiques et veiller à ce que la MINUAD jouisse de conditions lui permettant de s'acquitter pleinement de son mandat.

Nous voudrions aussi souligner que la note datée du 23 décembre 2016 adressée au Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan fait état d'obstacles liés à la stratégie de sortie de la MINUAD.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance de l'Uruguay à l'ensemble du personnel de la MINUAD, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux acteurs humanitaires, qui continuent d'œuvrer sans relâche, souvent dans des conditions difficiles, pour instaurer une paix durable au Darfour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre élection au Conseil de sécurité, ainsi que de votre accession à sa présidence ce mois. Je vous souhaite plein succès dans vos fonctions. Je remercie aussi votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Espagne, de sa conduite efficace des travaux du Conseil le mois dernier. Je remercie également le Secrétaire général de l'ONU du rapport présenté en son nom au Conseil. Je présente mes meilleurs vœux à tous à l'occasion de la nouvelle année. Mes remerciement et mes félicitations vont aussi au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Ladsous.

Nous n'avons eu de cesse de réaffirmer dans de précédentes déclarations faites à maintes occasions au Conseil que la situation au Darfour a beaucoup évolué ces derniers mois sur les plans sécuritaire, politique et humanitaire. Les rapports établis par le Groupe de travail mixte à l'issue de sa visite et de celles effectuées par de hauts responsables des Nations Unies et Envoyés spéciaux de différents pays, outre le rapport dont le Conseil est saisi, attestent tous avec force de cette amélioration enregistrée au Darfour grâce aux efforts que déploie et ne cesse de déployer le Gouvernement soudanais, avec l'appui de nos partenaires de la communauté internationale. Les Forces armées soudanaises et les autres forces gouvernementales ont réussi à prendre le contrôle de l'ensemble du territoire du Darfour après en avoir chassé les mouvements rebelles du Soudan.

Tout cela a permis de rétablir la sécurité et d'empêcher des affrontements communautaires. En effet, aucun affrontement affectant la sécurité et la stabilité au Darfour n'a été signalé en 2016. Il s'agit là d'une réalisation majeure si l'on considère les quatre rapports du Secrétaire général publiés en 2015 et les premiers rapports publiés en 2016, qui indiquent tous que les affrontements communautaires menaçaient grandement la paix et la stabilité au Darfour et que c'est ce qui justifiait le maintien des forces de la MINUAD et le report de l'examen de son retrait progressif.

Le retour de la sécurité et de la stabilité au Darfour ont eu un effet positif sur la situation humanitaire. En effet, l'année 2016 a vu le retour du Tchad de 93 000 déplacés et réfugiés au Darfour méridional; 71 000 au Darfour septentrional; 65 000 au Darfour occidental; 32 000 au Darfour central; et 21 600 au Darfour oriental où ils

jouissent de la sécurité et bénéficient des services de base dans les villages de retour volontaire, établis dans le cadre d'un programme financé par l'État frère du Qatar et la Ligue des États arabes, ainsi que par d'autres pays amis, notamment la Chine et le Japon, conformément au Document de Doha pour la paix au Darfour. Cela la mise en oeuvre par le Gouvernement d'un plan visant à améliorer les conditions de vie des réfugiés dans les camps et à réunir les conditions du retour volontaire pour ceux qui le désirent, ainsi qu'à intégrer les camps dans les villes et les doter des services de base nécessaires.

Le Gouvernement soudanais met tout en oeuvre pour instaurer une paix globale et durable dans l'ensemble de notre territoire et y éloigner le spectre de la guerre et des affrontements. En effet, les initiatives de dialogue et de négociation avec les mouvements armés se poursuivent en vue de parachever le processus de paix en cours et de mettre un terme au conflit. Le Gouvernement a poursuivi ses consultations avec un certain nombre de mouvements armés, lesquelles se sont achevées par l'adhésion d'un groupe de la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan à la Conférence du dialogue national annoncée par le Président de la République, dont les recommandations ont été adoptées et intégrées dans les amendements constitutionnels attendus. Les efforts du Gouvernement se sont poursuivis grâce à la médiation africaine menée par M. Thabo Mbeki, Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, afin d'aboutir à de meilleurs résultats auprès des autres factions et de parvenir ainsi à une paix durable.

Qu'il me soit permis de renouveler la demande que nous avions déjà faite au Conseil de sécurité pour qu'il fasse pression sur ces mouvements – ou ce qu'il en reste, si je puis dire – afin que soient poursuivies les négociations et qu'il soit mis fin aux souffrances de nos populations au Darfour. Je voudrais également demander au Conseil de sécurité de traiter avec la plus grande fermeté le cas du rebelle Abdul Wahid al-Nour, qui continue de rejeter tous les appels au dialogue et de boycotter toutes les séries de négociations, au point où il est surnommé «Mister No» (Monsieur Non) au Soudan. Il est devenu de ce fait un obstacle à la réalisation de la paix au Darfour. Des mesures fermes doivent être prises contre lui, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment au paragraphe 3 c) de la résolution 1581 (2005). Nul autre que Abdul Wahid ne mérite d'être inscrit sur la liste des sanctions. De multiples demandes dans ce sens ont été faites par certains membres du Conseil, notamment les membres africains. Nous demandons officiellement au Conseil de sécurité d'examiner ces demandes.

Cela fait deux ans que le Gouvernement de mon pays attend que le Secrétariat général de l'ONU réponde positivement à sa demande présentée en 2014, tendant à ce qu'on élabore et mette en place une stratégie de sortie progressive et souple la MINUAD. Cette demande juste, logique et légitime est motivée par plusieurs considérations essentielles, dont les plus importantes sont :

Premièrement, l'amélioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire et politique au Darfour – comme en convient tout le monde, et comme l'attestent les rapports publiés par plusieurs parties, notamment le Secrétaire général de l'ONU – qui rend la présence de la MINUAD dans les proportions actuelles, injustifiée

Deuxièmement, l'énorme budget alloué à la MINUAD à un moment où la communauté internationale n'arrive pas à répondre à des besoins croissants dans différents pays du monde, outre les besoins des missions de maintien de la paix. D'où la nécessité de faire le meilleur usage possible des ressources disponibles

Troisièmement, le retrait de la MINUAD des régions où sa présence n'est plus nécessaire imprimera un grand élan au processus de paix.

Quatrièmement, la situation aujourd'hui est inégale dans certaines zones du Darfour, mais c'est tout à fait normal puisque ce territoire couvre une très grande superficie.

Comme le sait le Conseil, la paix peut être réalisée grâce à la réunion de toute une gamme de critères, qui sont aujourd'hui en voie d'être satisfaits. C'est pourquoi la stratégie de retrait doit être progressive et souple, sur la base de négociations avec toutes les parties prenantes.

S'agissant de la stratégie de sortie, le Soudan a adopté un approche civilisée, reflétée dans les négociations et les consultations tenues avec l'ONU et l'Union africaine, dans le cadre des travaux du Groupe de travail mixte. Le Groupe s'est réuni à quatre reprises – la dernière fois en novembre 2016 – et effectué deux visites d'évaluation sur le terrain dans les États du Darfour. Le Groupe a attesté de l'amélioration de la situation, ce qui devrait permettre à la MINUAD de se retirer totalement du Darfour occidental et d'autres régions.

Néanmoins, les représentants des Nations Unies au sein du Groupe de travail mixte ont constamment

rejeté toutes les propositions du Gouvernement et de l'Union africaine concernant le retrait des forces de la Mission où sa présence n'est plus nécessaire. À cet égard, je tiens à préciser que le Gouvernement de mon pays en conclut que le Département des opérations de maintien de la paix ne prend pas au sérieux la stratégie de sortie de la MINUAD. Or, mon gouvernement a demandé à plusieurs reprises que ce retrait doit se faire sur la base des consultations et du dialogue national et être progressif. C'est l'option sur laquelle le Gouvernement soudanais insiste – c'est ce que nous continuerons de demander. Nous nous étonnons de voir que la communauté internationale continue de supporter le fardeau financier et matériel de la MINUAD, alors que cette mission s'est acquittée de ses tâches dans les faits. C'est un peu comme si la MINUAD était une fin en soi et non un moyen de réaliser la paix au Darfour.

À titre d'exemple, une partie de l'énorme budget annuel de la MINUAD, qui s'élève à 1,3 milliard de dollars – je répète, 1,3 milliard de dollars –, suffirait à régler la question de l'accès au centre de la région du Jebel Marra, en construisant une route qui la relierait aux villes d'Al-Fasher et de Zalingie, comme cela est indiqué dans le rapport de l'équipe mixte organismes des Nations Unies – Gouvernement soudanais publié le mois dernier.. Ces organismes ont en effet pu se rendre dans toutes les régions du Darfour, en particulier dans le Jebel Marra. Nous insistons pour dire que la construction de cette route mettra fin à toutes les activités armées dans le Jebel Marra.. Cela est on ne peut plus clair. Partant, la délégation de mon pays attend avec intérêt de voir le Conseil prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour élaborer et mettre en oeuvre la stratégie de sortie de la MINUAD, conformément aux arrangements convenus en février 2015 et dans le cadre des travaux du Groupe de travail mixte. Je tiens à réaffirmer à cet égard que le Gouvernement de mon pays n'acceptera pas le retrait, le gel ou l'annulation du Groupe de travail mixte – dont mon gouvernement fait d'ailleurs partie et qui revêt pour nous une grande importance. Il faut poursuivre la mise en place d'une stratégie de retrait de la MINUAD.

Je voudrais me référer à cet égard aux deux lettres adressées à l'ancien Secrétaire général de l'ONU par le Ministre des affaires étrangères et le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Soudan, et aux deux lettres adressées par les mêmes responsables au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

La délégation de mon pays est d'accord avec ce qui est énoncé au paragraphe 35 du rapport du Secrétaire général sur la nécessité de remédier aux causes profondes du conflit au Darfour et de faire face à ses conséquences. Et je demande de nouveau de cette tribune à la communauté internationale d'honorer les engagements pris dans le cadre du Document de Doha pour la paix au Darfour.

À cet effet, mon pays poursuit ses efforts pour réaliser un développement global dans tous les secteurs et partout au Darfour. Comme le Conseil le sait, l'un des principaux problèmes au Darfour est la rareté des ressources. Nos efforts se poursuivent donc. Les travaux lancés par le Gouvernement ont pu être achevés, notamment la construction de routes goudronnées entre Al-Fasher et Khartoum, ce qui a permis de relier le Darfour au reste du pays pour la première fois de l'histoire. C'est ainsi que les produits du Jebel Marra sont aujourd'hui vendus à Khartoum pour la première fois depuis 13 ans.

Enfin, j'insiste sur notre volonté sincère de réaliser la paix au Darfour et de poursuivre notre collaboration avec l'ONU, l'Union africaine et tous nos autres partenaires afin de réaliser ce noble objectif dans l'intérêt de tous. Je renouvelle ici mes remerciements à la MINUAD et à tous les pays fournisseurs de contingents et de forces de police. Je voudrais également saluer ici les efforts du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, M. Martin Uhomoibhi. En un an, il a aidé à réaliser d'importants progrès et a renforcé la confiance entre le Soudan et la MINUAD. Une fois encore, je souligne notre volonté de poursuivre le dialogue avec tous les membres du Conseil et de coopérer de manière très positive.

La séance est levée à 10 h 40.